



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE TOURNAI

Service Urbanisme

Dossier n° : PIC-2024/1-DG
ENQUETE PUBLIQUE
Du 23/12/2024 au 20/01/2025

DEMANDE DE PERMIS INTÉGRÉ

Décret du 5 février 2015 relatif aux Implantations Commerciales (art. 1er -5°c. et 89 §1er)

Livre 1^{er} du Code de l'Environnement (art. D.29-7 à D.29-19 et R.41-6)

PROJET D'IMPLANTATION COMMERCIALE

Concerne la demande de SA EQUILIS GST Drève de Richelle 161/D bte 19 à 1410 WATERLOO, en vue d'obtenir le permis intégré pour un bien sis rue de la Tête d'Or 22, 24 à 7500 Tournai et rue des Clairisses 13, 15, 17 et 19 à 7500 Tournai cadastré Tournai, 1ère Division, section H n° 4 L, 35 G 2, 35 X, 35 G 3 et ayant pour objet : " REVITALISATION DU SITE DE LA TÊTE D'OR : démolition d'un bâtiment et construction d'un ensemble immobilier à projet mixte comprenant du commerce et des logements répartis en 8 immeubles comprenant un parking sous-sol."

Le Collège communal est l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis intégré en vertu de l'article 83,§2 alinéa 1^{er} du décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu et date de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 17/12/2024	Le 23/12/2024 <i>(Suspension des délais d'enquête entre le 24/12/2024 et le 01/01/2025 INCLUS)</i>	Lieu : Service Urbanisme Site Lefebvre-Caters Av.de Maire 175 7500 Tournai Date de clôture : 20/01/2025 Heure de clôture : 14 h 15 à 14 h 45	Collège Communal Rue Saint-Martin, 52 7500 TOURNAI ou service.urbanisme@tournai.be

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

La demande est également soumise à des mesures particulières de publicité suivant les articles D.III.1.1 et D.IV.40 du CoDT : le projet présente des écarts aux prescriptions à valeur indicative (articles 395 à 397) du guide régional d'urbanisme (GRU) en son chapitre relatif aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme (Centre Ancien protégé).

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** chaque jour ouvrable pendant les heures de service, au service urbanisme – avenue de Maire, 175 (entrée via la rue Lefebvre Caters) : du lundi au vendredi (excepté le jeudi) de 9h00 à 12h00, le mercredi et le vendredi de 13h45 à 15h45 et le lundi 13/01/2025 de 16h00 à 20h00.

Les rendez-vous sont à prendre au plus tard 24h à l'avance soit par téléphone au 069/33.23.68 ou 069/33.23.14, soit par mail à service.urbanisme@tournai.be soit via mytournai.be. Pour les rendez-vous du lundi ceux-ci doivent être pris pour le vendredi qui précède à 15 h 30 au plus tard. Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 23/12/2024.

Toute personne intéressée peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** (Les modalités sont identiques à celles décrites ci-dessus) par l'agent communal délégué à cet effet. (Tél. 069/33.23.68 - 069/33.23.14 ou service.urbanisme@tournai.be).

Le courrier ou le courrier électronique portera la mention : **PIC-2024/1-DG**.

Toute personne intéressée peut obtenir des explications sur le projet auprès :

- du demandeur : SA EQUILIS GST Drève de Richelle 161/D bte 19 à 1410 WATERLOO
- du Fonctionnaire des Implantations Commerciales, SPW DGO6, Place de la Wallonie 1, 5100 JAMBES – Tél. : 081/33 46 10
- du Fonctionnaire délégué, DGO4, Place du Béguinage 16, 7000 MONS – Tél. : 065/32 80 00
- du Fonctionnaire technique, DGO3, Place du Béguinage 16, 7000 MONS – Tél. : 065/32 82 00

REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD).

Suite à l'entrée en application, le 25 mai 2018, du Règlement Général de Protection des Données, dit «RGPD», nous nous permettons de vous informer, que dans le cadre du traitement de vos remarques et/ou réclamations, nous devons disposer des données suivantes vous concernant : nom, prénom, adresse, si vous agissez au nom d'une société, vos mandats, la justification de votre intervention (intérêt à agir pour l'analyse de la recevabilité et du bien fondé de votre réclamation).

Ces données étant obligatoirement matérialisées dans la (les) décision(s) du Collège Communal et/ou du Conseil Communal (pour ce dernier, les décisions étant rendues publiques) relatives au dossier pour lequel vous avez porté une réclamation, elles sont conservées pendant une durée illimitée. Conformément au Code de l'environnement - Livre 1^{er}, notamment les articles D.10. à D.20.18, ces données peuvent être consultées et/ou transmises au demandeur de permis ou à tout tiers intéressé qui en ferait la demande en vertu du droit d'accès des citoyens en matière d'environnement.

Enfin, l'ensemble du dossier est également transmis à la Région Wallonne qui agit soit en qualité d'autorité de tutelle (pour les permis de compétence communale) soit en qualité d'autorité décisionnelle s'il s'agit d'un permis public (articles D.IV. 22, R.IV.22-1, R.IV.22-2 du CoDT).

Vous avez la possibilité d'exercer vos droits consacrés par le RGPD par courrier à l'adresse suivante : A l'attention de Madame la Bourgmestre de la Ville de Tournai - Rue Saint-Martin 52 - 7500 Tournai.

Ou par e-mail à la déléguée à la protection des données : DPO@tournai.be ou via le portail E-guichet accessible sur le site de la Ville de Tournai : www.tournai.be/protection-donnees (une identification par lecteur de carte d'identité sera nécessaire).

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données, le cas échéant, à l'encontre du responsable de traitement, la Ville de Tournai.

Le Directeur général,

(S) Pierre-Yves MAYSTADT

La Bourgmestre,
Par délégation,
L'Echevin de l'urbanisme,
(S) Benjamin BROTCORNE